

PRESIDENCE DU CONSEIL DE SECURITE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE: TURQUIE

SOUTIEN DE LA TURQUIE POUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SECURITE AU CONSEIL DE SECURITE

Les priorités de la Turquie pour son mandat au Conseil de Sécurité en 2009-2010 comprennent: l'engagement sur la situation en Afghanistan, dans la lutte contre le terrorisme; et sur la révision et l'amélioration du soutien du Conseil de Sécurité pour la paix et la sécurité.

Les engagements internationaux de la Turquie pertinents dans ce domaine comprennent : la Convention sur l'Élimination de toutes formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW) (*ratifiée le 20 décembre 1985*); et son protocole facultatif (*ratifié le 29 octobre 2002*).

ACTION RECOMMANDEE AU CONSEIL DE SECURITE SUR LE THEME FEMMES, PAIX ET SECURITE

Action demandée par le Conseil de Sécurité au préalable

Le mois d'octobre marque le dixième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité. Le mois de septembre fournira l'occasion pour le Conseil de sécurité et ses Etats membres d'effectuer les préparations finales afin de s'assurer que l'anniversaire conduise à des mesures concrètes pour adresser les écarts significatifs qui demeurent en termes d'implantation. Ces préparations devraient inclure l'approbation d'une série d'indicateurs permettant de suivre l'implantation de la résolution 1325 du Conseil (Résolution 1889 du Conseil de sécurité, Protocole facultatif 17 et déclaration présidentielle S/PRST/2010/8), et s'assurer qu'une approche systématique et complète pour leur implantations soit établie. Chaque Etat membre des Nations Unies devrait s'engager de manière mesurable et limitée dans le temps afin de s'assurer de remplir leurs obligations sujettes aux résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 du Conseil de sécurité sur les Femmes, la Paix et la Sécurité.

Paix internationale et sécurité

La Turquie devrait diriger un sommet de haut niveau sur la manière dont le Conseil de sécurité peut mieux soutenir la paix internationale et la sécurité. La discussion de sujets clés comme le maintien de la paix, et la diplomatie d'alerte précoce et préventive sont discutées, les membres du Conseil de sécurité devraient s'assurer que les éléments ayant attrait aux femmes, à la paix et à la sécurité faisant partie des questions discutées, soient substantivement adressés, étant donné qu'ils sont fondamentaux dans le succès de l'adaptation du Conseil aux changements du paysage de la sécurité internationale.

Afghanistan

Le **rapport** du Secrétaire Général et le **débat** du Conseil en septembre devraient examiner les efforts nationaux et internationaux pour l'avancement des droits de l'Homme des femmes, et l'intégration des femmes dans la vie politique, économique et sociale en Afghanistan, selon la résolution 1917 du Conseil de sécurité (Protocole facultatif 6d, Protocole facultatif 12, Protocole facultatif 21, Protocole facultatif 23, Protocoles facultatifs 33-35). Cela revêt une importance particulière étant données les élections ayant lieu en Afghanistan en septembre. Le Conseil de sécurité est invité à:

- Envisager d'écouter directement une femme afghane défenseuse des droits de l'Homme au débat ouvert sur l'Afghanistan.
- S'assurer que les autorités afghanes et les Etats membres des Nations Unies augmentent les mesures de protection des femmes et des filles contre la violence fondée sur le genre et traduisent en justice les auteurs qui en sont soupçonnés, dans des procès équitables et sans avoir recours à la peine de mort.
- Exiger que le gouvernement afghan ne transige pas sur les droits de l'Homme, y compris les droits des femmes et des filles, concernant la réconciliation avec les Talibans et d'autres groupes d'insurgés. Tout accord de réconciliation ne doit pas inclure de nouvelle législation ou changements dans l'implantation de la législation existante qui restreindraient les droits actuellement accordés dans la Constitution d'Afghanistan.
- S'assurer que les femmes afghanes sont significativement représentées dans les étapes de planification et durant les pourparlers de réconciliation, en accord avec les obligations de l'Afghanistan en vertu du droit international des droits de l'Homme et des résolutions du Conseil de sécurité sur les Femmes, la Paix et la Sécurité.

Etant donné que le renouvellement du mandat la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité en Afghanistan (FIAS) par le Conseil de sécurité est prévu pour le mois d'octobre, le Conseil devrait s'assurer que les rapports trimestriels sur les opérations de la FIAS soient opportuns et incluent des informations sur l'implantation des quatre résolutions du Conseil de sécurité sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, comme demandé dans la résolution 1890 du Conseil de sécurité sur le mandat de la FIAS.

La République Démocratique du Congo

Au fur et à mesure que les informations émergent sur la violence sexuelle la plus récente dans la RDC en juillet, le Conseil devrait continuer de chercher des informations sur la manière et les raisons pour lesquelles la réponse des Nations Unies a manqué

d'empêcher ces attaques et d'y réagir rapidement. Le gouvernement et les Nations Unies devraient immédiatement prendre des mesures pour s'assurer qu'un soutien et l'aide à la justice pour ceux-là et d'autres survivants aient la priorité.

Libéria

La mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) devrait se concentrer de manière plus claire et efficace et avoir une capacité plus large sur les questions des femmes, de la paix et de la sécurité. Dans le **renouvellement de son mandat**, les points d'entrée pour le Conseil comprennent :

- Prendre des mesures concrètes avec le gouvernement libérien pour empêcher et réduire les violences liées aux élections et les violences fondées sur le genre avant et après les élections libériennes de 2011, y compris l'assurance de la préservation de la sécurité des femmes candidates durant la campagne de 2011 étant donnée la possibilité d'intimidations des candidates et des activistes fondées sur le genre, ce qui est particulièrement un problème dans le comté de Lofa et le sud-est. La MINUL doit également être préparée à des possibles violences post élections, particulièrement la violence fondée sur le genre.
- Elargir - avec des ressources – l'objectif de la MINUL de renforcer les organisations de la société civile en tant que lien entre les individus et les institutions d'Etats dans l'ensemble du pays, plutôt que de se concentrer essentiellement sur un groupe reposant sur le capital des ONG libériennes.

Népal

Tandis qu'il rapportait sur la présence des femmes au sein de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), le rapport du précédent Secrétaire Général (S/2010/214), manque d'informations suffisantes sur la situation des femmes au Népal, particulièrement à la lumière des récents développements politiques. Le prochain **rapport** devrait inclure des informations détaillées sur : les cas d'exploitation sexuelle par les soldats de la paix/les travailleurs humanitaires et l'efficacité des instruments pour régler cela ; l'investissement des femmes dans le développement de la nouvelle constitution et comment cela permettra de répondre à leurs préoccupations ; le rôle des femmes dans le secteur de la justice, à la fois les processus de justice formelle et de justice transitionnelle ; les violations des droits de l'Homme auxquelles les femmes sont exposées et quel redressement est disponible pour elles, et comment les programmes de DDR prennent en compte les besoins spécifiques des femmes anciennes combattantes. Dans le prochain **renouvellement du mandat** de la MINUNEP, les points d'entrée spécifiques du Conseil comprennent :

- S'assurer que toutes les femmes anciennes combattantes bénéficient de programmes de soutien (emploi, formation professionnelle, réintégration, etc.)
- S'assurer que les personnes survivantes de violences fondées sur le genre aient un accès complet à l'information et aux programmes de secours en situation de conflit et aux programmes de récupération.
- Augmenter les ressources pour s'assurer d'un accès aux soins médicaux basiques et aux soins de santé pour les survivants de conflits au niveau communautaire.
- Donner la priorité à la participation des femmes dans tous les programmes de récupération post conflit, tout spécialement pour s'assurer d'une représentation adéquate dans la rédaction de la constitution, dans le système électoral, la police et le système judiciaire.
- Instiller davantage de mesures afin d'encourager la fin de l'impunité pour les crimes liés aux femmes et aux enfants, particulièrement la violence sexuelle.
- Soutenir les auditions spéciales des femmes par la commission népalaise de vérité et de réconciliation.

Sierra Leone

Le prochain rapport de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) devrait inclure des informations sur : la violence politique en Sierra Leone, qui a souvent dégénéré en actes de violence aléatoires contre des femmes comme le prouve l'attaque de mars 2009 sur le siège social du Parti du Peuple du Sierra Leone à Freetown ; les défis restants pour les Unités de Soutien aux Familles, qui n'existent souvent que dans les villes principales et rapportent un manque de logistiques, ce qui en pratique signifie que les victimes de violence – y compris les femmes – ne sont pas capables d'accéder à la justice ; et que la justice élémentaire et les autres services sont absents dans la plupart des provinces, particulièrement en dehors des capitales de province telles que Bo, Kenema et Makeni. Certains districts n'ont pas un Magistrat permanent, conduisant de fait à un manque d'accès à la justice. Dans le **renouvellement du mandat** de la MINUSIL dû en septembre, les points d'entrée spécifiques du Conseil comprennent :

- Surveiller la violence politique et travailler avec les leaders des partis politiques, anciens combattants et autres sources de violence, y compris les membres des branches représentant la jeunesse dans les partis, et la promotion de la non-violence dans les campagnes politiques.
- S'assurer qu'il n'y aura pas d'impunité pour les actes de violence envers les femmes.
- Supprimer les obstacles à la justice pour les femmes, comme le coût financier pour entamer une procédure criminelle, le manque d'aide juridique, et les nombreux ajournements dans le système judiciaire, qui amènent régulièrement les femmes à abandonner les poursuites en question.

Somalie

Le dernier rapport du Secrétaire Général (S/2010/234) sur la Somalie établit à nouveau la vulnérabilité toute particulière des femmes causée par un niveau étendu de violence fondée sur le genre. Il reconnaît également que les femmes continuent de subir des détentions arbitraires, des restrictions de leurs mouvements, et d'autres violations des droits de l'homme. Le rapport échoue cependant à détailler la situation sur le terrain. Le prochain **rapport** devrait souligner : le besoin d'amélioration de la représentation des femmes au sein de l'AMISOM, et le besoin de formation sur les problématiques de genre avant les opérations ; l'enregistrement des violations des droits de l'Homme perpétrées par tous les acteurs, y compris le personnel de l'AMISOM et la fin de l'impunité pour ces abus ; si les femmes sont incluses dans toutes les initiatives de réconciliation entre les TFG et Shabaabs/HBI ; une évaluation de la vulnérabilité des IDP et de leurs besoins ; une évaluation de l'impact des armes légères et de petit calibre sur la population, en particulier sur les femmes ; la participation des femmes dans la vie politique et la vie judiciaire et des étapes nécessaires pour s'assurer de l'accès des femmes à la justice ; le rôle de la société civile dans l'action sur les violations des droits de l'Homme ; l'impact sur les femmes du manque d'assistance humanitaire adéquate; et les conséquences de la piraterie sur la population civile.

RESSOURCES DU GROUPE DE TRAVAIL DES ONG SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SECURITE

- Amnesty International, Afghanistan: *Taliban should be prosecuted for war crimes in Afghanistan*, August 2010, <http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/taliban-should-be-prosecuted-war-crimes-afghanistan-2010-08-10>
- Amnesty International, Afghanistan: *Afghanistan conference raises fears of sacrificing rights for short-term peace*, July 2010, <http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/afghanistan-conference-raises-fears-sacrificing-rights-short-term-peace-2010-07-19>
- Human Rights Watch, Afghanistan: *The "Ten-Dollar Talib" and Women's Rights*, July 2010, <http://www.hrw.org/en/reports/2010/07/13/ten-dollar-talib-and-women-s-rights-0>
- Human Rights Watch, Afghanistan: *How Settling With the Taliban Puts Women at Risk*, August 2010, <http://www.hrw.org/en/news/2010/08/15/how-settling-taliban-puts-women-risk>.
- Amnesty International, Democratic Republic of Congo (DRC): *Mass rape highlights failures in protection and justice*, August 2010, http://www.amnesty.org.uk/news_details.asp?NewsID=18968
- Women's Refugee Commission, Liberia: *Dreams Deferred: Educational and Skills-building Needs and Opportunities for Youth in Liberia*, September 2009, http://www.womensrefugeecommission.org/docs/liberia_youth_report_2009_final.pdf
- PeaceWomen Security Council 1325 Monitor. http://www.peacewomen.org/un/sc/1325_Monitor/countryindex.htm